

ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SARTHE SAISON 2026-2027

La présente Annexe 5 du *District de Football de la SARTHE* vient en complément de l'Annexe 5 de la F.F.F., de la Ligue de Football des Pays de la Loire (L.F.P.L.).

PARTIE 1 – REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE

Art.28 : Cotisation annuelle des Clubs	140 €
Art.30 : Amende par Licence Dirigeant Manquante	Double du prix de la licence
<i>District de la Sarthe :</i>	
<i>Championnat Départementaux :</i>	
1ère division District	110 €
2ème division District	100 €
3ème division District	90 €
4ème division District	86 €
Championnats Jeunes	45 €
Championnats Féminines seniors	45 €
Championnat Vétérans	45 €
Championnat Foot A 7	30 €
Championnat Futsal	30 €

TITRE 2 – LA LICENCE

Art.78 : Tarif des Licences :

Libres, Féminines, Futsal, Football Entreprise :	
Vétérans, Seniors, U19, U18	31.20 €
U17, U16, U15, U14, U13, U12	22.70 €
U11, U10, U9, U8, U7, U6	20.60 €
Football Loisirs - FUTNET	31.20 €
Dirigeant, Dirigeante	15.00 €
Volontaire	15.00 €
Educateur Fédéral, animateur Seniors, Technique Régional	31.20 €
Arbitre	31.20 €
Membre Individuel	15.00 €
Santé	10,00 €
Football Handicap	Gratuite
Joueur / Dirigeant dans le même club	licence dirigeant gratuite
Joueur / Educateur dans le même club	licence éducateur gratuite
Joueur / Animateur dans le même club	licence Animateur gratuite
Duplicata toute catégorie	10.00 €

Art.90 : Droit de changement de club :

En période normale :

Libres, Futsal, Football Entreprise :	
Vétérans, Seniors, U19, U18	90.00€
U17 à U12	50.00 €
U11 à U6	Gratuit
Féminines Libres, Futsal, Football Entreprise, Beach Soccer:	

Vétérans, Seniors, U19, U18	50.00 €
U17 à U10	30.00 €
U9 à U6	Gratuit
Arbitres de club à club	550 €
dont 200€ en bourse de formation valable, sur la totalité des coûts restant à charge, d'une ou plusieurs Formation Initiale en Arbitrage (bourse valable d'une durée de validité de deux saisons : saison du départ et saison suivante)	
Hors période normale (à partir du 16/07) :	
Libres, Futsal, Football Entreprise :	
Vétérans, Seniors, U19, U18	110.00€
U17 à U12	70.00 €
U11 à U6	Gratuit
Féminines Libres, Futsal, Football Entreprise, Beach Soccer:	
Vétérans, Seniors, U19, U18	70.00 €
U17 à U10	50.00 €
U9 à U6	Gratuit
Art.92 : Saisine de la commission Régionale des Règlements & Contentieux	Prix licence
Art.103 : Frais d'opposition au changement de club	Annexe 5 FFF
Art.106 : Certificat de transfert	Annexe 5 FFF

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

<i>Art.167 : Participation en équipe inférieure pour un club de District</i>	85 €
--	------

TITRE 4 – PROCEDURES- PENALITES

District :

<i>Art.186 : Réserves, frais de constitution de dossier</i>	50 €
<i>Art.187 : Réclamation Evocation</i>	50 €
Art.190 : Frais d'appel réglementaire ou disciplinaire	270 €
Art. 207 : Absence de rapport	110 €
Absence non excusée	110 €
Art. 221 : Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	220 €

PARTIE 2 – REGLEMENT SPECIAUX

TITRE 1 – LES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS MASCULIN

<i>Art.5 : Refus d'accession hors-délai</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition</i>	<i>4*forfait simple</i>
<i>Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire</i>	25 €
<i>Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.21bis : Non-respect obligation de marquage officiel</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.25.1 : Absence commissaire au terrain</i>	50 €
<i>Art.26 : 1. Forfait :</i>	
D1	65€
D2	35 €
D3	32 €
D4	16 €
9. Indemnité club Adverse	0 €
<i>Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, jusqu'à 4 jours suivant le match</i>	17€
<i>Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, au-delà du 4e jour suivant le match</i>	34€
<i>Art.32 : Redevance forfaitaire annuelle :</i>	

D1	440 €
D2	130 €
D3	100 €
D4	70 €
Frais d'arbitrage par match :	Mutualisation
Art.35 : Retard saisie des résultats	17 €
Indemnité de secrétariat :	
Par divisions	25 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS FEMININES

Art.5 : Refus d'accession hors-délai	Droit d'engagement
Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	4*forfait simple
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	25 €
Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives	Droit d'engagement
Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.25 : Encadrement des équipes	Droit d'engagement
Art.26 : 1. Forfait :	35 €
9. Indemnité club Adverse	0 €
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, jusqu'à 4 jours suivant le match	17€
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, au-delà du 4e jour suivant le match	34€
Art.32 : Redevance forfaitaire :	0 €
Frais d'arbitrage par match :	Mutualisation
Art.35 : Retard saisie des résultats	17 €
Indemnité de secrétariat :	
Par divisions	17 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX JEUNES

Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	4*forfait simple
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	25 €
Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives	Droit d'engagement
Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.25 : Encadrement des équipes	Droit d'engagement
Art.26 : 1. Forfait :	20 €
9. Indemnité club Adverse	0 €
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, jusqu'à 4 jours suivant le match	17€
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, au-delà du 4e jour suivant le match	34€
Art.32 : Redevance forfaitaire :	0 €
Frais d'arbitrage par match :	Mutualisation
Art.35 : Retard saisie des résultats	17 €
Indemnité de secrétariat :	
Par divisions	17

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS FUTSAL

Art.5 : Refus d'accession hors-délai	Droit d'engagement
Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	triple du droit d'engagement

Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	25 €
Art.19 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.23 : Non-respect Encadrement des équipes	Droit d'engagement
Art.24 : 1. Forfait	0 €
9. Indemnité club Adverse	0 €
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, jusqu'à 4 jours suivant le match	17€
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, au-delà du 4e jour suivant le match	34€
Art.31 : Redevance forfaitaire par match :	0 €
Frais d'arbitrage par match :	Mutualisation
Art.34 : Retard saisie des résultats	17 €
Indemnité de secrétariat :	

Par divisions 17 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS FOOT A 7 & VETERANS

Art.5 : Refus d'accession hors-délai	Droit d'engagement
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	25 €
Art.26 : 1. Forfait	Vétérans 0 € / Foot A 7 Voir Article 26 du Règlement du Championnat
9. Indemnité club Adverse	0 €
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, jusqu'à 4 jours suivant le match	17€
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, au-delà du 4e jour suivant le match	34€
Art.32 : Redevance forfaitaire par match :	0 €
Frais d'arbitrage par match :	Mutualisation
Art.35 : Retard saisie des résultats	17 €
Indemnité de secrétariat :	

Par divisions 17 €

COUPE DU DISTRICT G.SEPCHAT - INTERSPORTS

Art.3 : Droit d'engagement	30 €
Art.4 : 2. Infraction port des équipements	Droit d'engagement
Art.7 : 1. Frais d'organisation :	
Par tour :	15 €
1. Frais d'arbitrage : Mutualisation	

Art. 8 : 1- Forfait 32 €

COUPE DE LA SARTHE

Art.3 : Droit d'engagement	40
Art.4 : 2. Infraction port des équipements	Droit d'engagement
Art.7 : 1. Frais d'organisation :	
Par tour :	15 €
1. Frais d'arbitrage :	
Mutualisation	

Art. 8 : 1- Forfait 32 €

COUPE-DU-DISTRICT FEMININES

Art.3 : Droit d'engagement 30 €

Art.6 : 1. Frais d'organisation :

Par tour : 0 €

1. Frais d'arbitrage : Mutualisation

Art. 8 : 1- Forfait 30 €

COUPE DE-LA-SARTHE-FEMININES

Art.3 : Droit d'engagement 30 €

Art.6 : 1. Frais d'organisation :

Par tour : 0 €

1. Frais d'arbitrage : Mutualisation

Art. 8 : 1- Forfait 30 €

CHALLENGE DU DISTRICT INTERSPORT SENIORS MASCULIN

Art.3 : Droit d'engagement Art.7 30 €

: 1. Frais d'organisation :

Par tour : 2. 0 €

Frais d'arbitrage :

1^{ère} Phase : 0 €

2nd Phase : Mutualisation

Art. 8 : 1- Forfait 25 €

COUPE & CHALLENGE DEPARTEMENTALES JEUNES

Art.3 : Droit d'engagement U14 au U18 25 €

Sauf Challenge U14-U18: 15 €

Art.7 : 1. Frais d'organisation:

Par tour : 0 €

3. Frais d'arbitrage : Mutualisation

Art. 8 : 1- Forfait 20 €

COUPE DEPARTEMENTALE SENIORS FUTSAL & FOOT A 7 & VETERANS

Art.3 : Droit d'engagement 30 €

Pour le Foot A 7, l'engagement d'une seconde équipe 15 €

Art.7 : 1. Frais d'organisation :

Par tour : 0 €

4. Frais d'arbitrage : Mutualisation

Art. 8 : 1- Forfait 20 €

STATUT ARBITRAGE

Art.12 : Indemnité de match 38 €

Indemnité kilométrique 0,446 €

Futsal District 72

Art.46 : Sanction financière :

1^{ère} année d'infraction :

D2 et D3	90 €
D4 et D5	60 €
Championnat Foot Entreprise	36 €
Championnat Futsal	36 €
Autres Championnat Féminins	36 €
Autres Divisions de District	36 €
Clubs n'engageant que des équipes de Jeunes	36 €

2^{ème} année d'infraction :

amendes doublées

3^{ème} année d'infraction :

amendes triplées

4^{ème} année d'infraction :

amendes quadruplées

DISCIPLINE

1 ^{er} avertissement	7 €
2 ^{ème} avertissement < 3 mois, match avec sursis	10 €
3 ^{ème} avertissement < 3 mois, match sans sursis	45 €
Exclusion ou autre suspension	62 €

AUTRE

<i>Non-participation à l'Assemblée Générale Club Foot Libre</i>	55 €
<i>Non-participation à l'Assemblée Générale Club Foot Loisir, Futsal</i>	25 €
<i>Forfait Fonctionnement Foot Animation par licencié</i>	3 €
<i>Frais de Stage Détection - Sélection Départementale / joueur</i>	50 €
<i>Forfait Foot Animation (pour les clubs libres)</i>	23 €
<i>Joueur , dirigeant suspendu inscrit sur FM</i>	100 €
<i>Non-respect des règles de participation aux compétitions Article 73.2</i>	85 €
<i>Récidive</i>	170 €

Date d'effet : 1^{er} juillet 2026